



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 15 OCTOBRE 2024 À 14H30
STRASBOURG – CENTRE ADMINISTRATIF – SALLE DES CONSEILS
Convocation du 9 octobre 2024**

Membres en exercices 30 titulaires	Membres présents :	16 titulaires
30 suppléants		2 suppléants

Membres présents :

Communauté de communes du Kochersberg :

Titulaire : Claudine HUCKERT, Alain NORTH, Justin VOGEL

Suppléants : Raymond ZILLIOX

Communauté de communes du Pays de la Zorn :

Titulaires : Bernard FREUND, Mireille GOEHRY, Xavier ULRICH

Communauté de communes du Canton d'Erstein :

Titulaires : Benoît DINTRICH, Jean-Pierre ISSENHUTH, Marie-Berthe KERN, Stéphane SCHAAL, Denis SCHULTZ, Fernand WILLMANN

Eurométropole de Strasbourg :

Titulaires : Jacques BAUR, Danielle DAMBACH, Vincent DEBES, Marc HOFFSESS*, Pia IMBS, Thierry SCHAAL*, René SCHAAL*

Suppléants : Camille BADER, Cécile DELATTRE*, Michèle LECKLER*

Membres absents excusés :

Communauté de communes du Kochersberg :

Suppléants : Jean-Charles LAMBERT, Roland MICHEL

Communauté de communes du Canton d'Erstein :

Titulaires : Julien KOEGLER

Suppléants : Bernard SCHNEIDERLIN

Eurométropole de Strasbourg :

Titulaires : Anne-Marie JEAN, Françoise SCHAETZEL, Doris TERNOY

Suppléants : Benjamin SOULET

Membres absents :

Communauté de communes du Kochersberg :

Titulaire : Alain GROSSKOST

Communauté de communes du Canton d'Erstein :

Titulaire : Jean-Jacques BREITEL

Eurométropole de Strasbourg :

Titulaires : Jeanne BARSEGHIAN, Claude FROEHLI, Alain JUND, Michèle KANNENGIESER, Anne-Pernelle RICHARDOT

***présent en visio (5 personnes, non comptées pour le quorum)**

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20241018-429-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024

Délibération n°429 du Comité syndical

3. Débat d'orientation budgétaire 2025

Rapport d'orientation budgétaire

Contribution des membres : Les statuts du syndicat mixte pour le SCOTERS (article 9), adoptés en juillet 2017, fixent la répartition suivante pour les contributions financières des membres :

- 80% pour l'Eurométropole de Strasbourg ;
- 20% pour les autres membres au prorata de leur population.

En 2025, il est proposé d'augmenter la contribution des membres à hauteur du taux de l'inflation 2023 (4,9%) encadré à 1,5 %, et de l'ajuster à la population Insee 2021.

Le total des contributions serait alors de 365 446 €, soit + 5 401 € par rapport à 2024, répartis de la façon suivante :

	Population 2020	Participations 2024	Population 2021	Participations 2025
Eurométropole de Strasbourg	511 552	288 036 €	514 651	292 357 €
CC du Canton d'Erstein	48 327	38 224 €	48 676	38 882 €
CC du Pays de la Zorn	16 177	12 795€	16 175	12 921€
CC du Kochersberg	26 538	20 990 €	26 648	21 286 €
TOTAUX	602 594	360 045	606 150	365 446

La contribution à l'ADEUS sera fixée comme depuis 2019 à 150 000 € pour 2025 dont 75 000 € seront inscrits au budget primitif en fonctionnement. Après le vote du compte administratif et la reprise des résultats comptables, le solde (75 000 €) sera inscrit au budget supplémentaire en investissement, comme procédé depuis 2018.

Les charges de gestion courante seront d'environ 31 436 € au budget primitif. Ce chapitre sera abondé au budget supplémentaire, compte tenu des frais de finalisation de la révision (notamment l'article 62268 Honoraires pour la commission d'enquête dans le cadre de la révision du SCOTERS et l'imputation 6236 pour les impressions).

Les charges de personnel seront en hausse en 2024 à hauteur de 201 500 €.

Les 3 agents du syndicat mixte sont des fonctionnaires titulaires (1 ingénieur principal, 1 attaché et 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe).

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20241018-429-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024

Cette hausse s'explique par :

- un avancement d'échelon prévu dans l'année
- l'évolution du régime indemnitaire depuis mi 2024 pour les 3 agents suite aux entretiens annuels. Le régime indemnitaire n'avait pas évolué depuis 7 ans
- l'évolution de la valeur des chèques déjeuner

Les agents du syndicat mixte travaillent 39 heures par semaine (protocole ARTT du 23 mars 2002), ont 25 jours de congés payés et 24 jours de RTT (moins 1 journée solidarité). Les congés et les RTT sont proratisés en fonction du temps de travail.

Dans le cadre des mesures d'actions sociales, depuis octobre 2010, les agents bénéficiaient de chèques déjeuner d'un montant de 8 € par jour travaillé, dont 50 % étaient à la charge du syndicat mixte. Ce montant évoluera en 2025 et sera fixé à 10 €, dont 50% seront à la charge du syndicat mixte.

Depuis janvier 2014, les agents peuvent bénéficier de la participation employeur concernant la protection sociale complémentaires, sous réserve d'adhérer à un contrat labellisé :

- Dans le domaine de la santé : 300€ par an + 60 € par enfant
- Dans le domaine de la prévoyance : 120 € par an par agent,

Ces participations sont indexées sur le plafond mensuel de la sécurité sociale.

La dotation aux amortissements pour l'année 2025 sera d'environ 57 000 € (48 160,79 € en 2024) Le montant des amortissements augmente chaque année. En effet, la moitié de la cotisation à l'ADEUS (75 000 €) étant payée en investissement, les amortissements augmentent mécaniquement de 7 500 € par an (somme amortissable sur 10 ans).

L'amortissement des dépenses est une opération d'ordre, inscrite en dépenses dans la section de fonctionnement et en recettes dans la section d'investissement du budget.

Les principaux postes, en dépenses et en recettes, de la proposition budgétaire pour l'exercice 2025, sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

	Projet de DOB 2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Coût du personnel	201 500 €
Gestion courante et autres charges	31 436 €
Études ADEUS et autres charges de gestion courante	75 010 €
Charges exceptionnelles	500 €
Dotation aux amortissements	57 000 €
TOTAL	365 446 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Actions de mise en œuvre du SCOTERS, études et licences	48 300 €
Immobilisations incorporelles	10 000 €
TOTAL	58 300 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Participation des membres (Eurométropole pour 80% et ComCom pour 20%)	365 446 €
TOTAL	365 446 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Amortissements	57 000 €

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20241018-429-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024

FCTVA	1 300 €
TOTAL	58 300 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	365 446 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	58 300 €
TOTAL DEPENSES	423 746 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	365 446 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	58 300 €
TOTAL RECETTES	423 746 €

Le budget primitif sera adopté en comité syndical du 10 décembre 2024, sur la base du DOB.

Le budget supplémentaire, adopté avant le 30 juin 2025 après le vote du compte administratif, permettra d'abonder le budget.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes et les établissements publics de 3 500 habitants et plus doivent organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois avant le vote du budget primitif.

Vu le rapport ci-dessus présenté par la Présidente à l'appui du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2025 ;

Le comité syndical constate avoir débattu des orientations budgétaires pour l'année 2025.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le 18 OCT. 2024

La publication le 18 OCT. 2024

Strasbourg, le 18 OCT. 2024

**La Présidente
Pia IMBS**

**La secrétaire de séance
Ève ZIMMERMANN**



Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20241018-429-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024